

Conforme Norme EN 131

Matériel d'accès réglable, à barreaux, en aluminium

Caractéristiques techniques

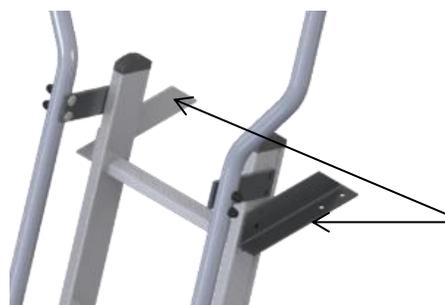
Référence	Hauteur dalle minimum	Hauteur dalle maximum	Encombrement plié : rampes montées rampes démontées	Longueur embase au sol	Poids (kg)
MATAS 208	2,40 m	3,70 m	3,50 x 0,65 x 0,35 m 2,63 x 0,43 x 0,25 m	0,85 m	16,50
MATAS 210	2,90 m	4,50 m	4,04 x 0,65 x 0,35 m 3,20 x 0,43 x 0,25 m	0,85 m	18,10
MATAS 212	3,42 m	5,56 m	4,60 x 0,65 x 0,35 m 3,76 x 0,43 x 0,25 m	1,00 m	25,15
MATAS 214	3,95 m	6,89 m	5,15 x 0,65 x 0,35 m 4,31 x 0,43 x 0,25 m	1,20 m	28,30

Caractéristiques communes

Largeur hors tout entre montants d'échelle :	401 mm
Largeur utile entre montants échelle :	315 mm
Largeur hors tout entre crosses de sortie :	671 mm
Largeur utile entre crosses de sortie :	601 mm
Charge admissible :	150 kg

Autres hauteurs, nous consulter

Rampes et embase livrées démontées



**Sécurité maximale
par doubles platines de
fixation intégrées**

conforme au décret voir ci-dessous



3 fois + DE SECURITE

- FIXATION HAUTE
- SORTIE DE FACE
- 2 RAMPES D'ACCES
- 2 CROSSES DE SORTIES

INFORMATION Art. R. 233-13-28 Les échelles portables doivent être appuyées et reposer sur des supports stables, résistants et de dimensions adéquates notamment afin de demeurer immobiles. Afin qu'elles ne puissent ni glisser ni basculer pendant leur utilisation, les échelles portables doivent soit être fixées dans la partie supérieure